

## COMMUNE DE LA BASTIDE PRADINES

Séance du 19 avril 2024

Membres en exercice :  
10

Présents : 6

Date de la convocation: 10/04/2024

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-neuf avril 20 h 00 l'assemblée  
régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Anne  
Marie MAILHE

Votants: 6

Pour: 6

**Présents :** Serge ARNAL, Philippe VALDEYRON, Anne Marie MAILHE,  
Magali COMBY, Jean Pierre ROMIER, Angele BOUSQUET

Contre: 0

**Représenté (e)(s):**

**Excusé (e)(s):**

Abstentions: 0

**Absent (e)(s):** Yves MALRIC, Bastien GIACOBBI, Francois COMBY,  
Julie CRISTOL ÉPOUSE FRAISSE

**Secrétaire de séance:** Magali COMBY

### Objet: Vote du compte administratif - eau\_la\_bastide - 2024\_DE\_19

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme Anne-Marie MAILHÉ

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par MALRIC Yves après s'être  
fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de  
l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		45 316.28		7 433.53		52 749.81
Opérations exercice	164 097.55	185 811.00	22 454.32	25 959.45	186 551.87	211 770.45
Total	164 097.55	231 127.28	22 454.32	33 392.98	186 551.87	264 520.26
Résultat de clôture		67 029.73		10 938.66		77 968.39
Restes à réaliser	1 104.00				1 104.00	
Total cumulé	1 104.00	67 029.73		10 938.66	1 104.00	77 968.39
Résultat définitif		65 925.73		10 938.66		76 864.39

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du  
compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et  
au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à  
titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré à LA BASTIDE PRADINES, les  
jour, mois et an que dessus. 19/04/2024

AGEDI Dépôt SOUS PREFECTURE DE MILLAU
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 24/04/2024 012-211200225-20240419-2024_DE_19-DE



Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Sous Préfecture le : 24 avril 2024  
et publié ou notifié le 24 avril 2024